



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2405**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Château et appartenant à la société European Homes Promotion 2**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

**Commission permanente du 14 mai 2018****Décision n° CP-2018-2405**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue du Château et appartenant à la société European Homes Promotion 2**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement d'accessoires de voirie, une acquisition reste à régulariser par la Métropole de Lyon concernant les parcelles cadastrées CV 163, 210 et 211 d'une superficie, respectivement, de 571,9 et 106 m<sup>2</sup>, soit 686 m<sup>2</sup> au total, situées rue du Château sur la Commune de Meyzieu, propriété de la société European Homes Promotion 2.

Aux termes du compromis, ces terrains nus seraient acquis, à titre gratuit, et intégreraient le domaine public de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, des parcelles de terrain nu cadastrées CV 163, 210 et 211, d'une superficie totale de 686 m<sup>2</sup>, situées rue du Château à Meyzieu, et appartenant à la société European Homes Promotion 2, dans le cadre d'une régularisation foncière.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4366, le 30 janvier 2017 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : au chapitre globalisé 041 - en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2018 - opération n° OP09O2754.

**5° - Le montant** à payer, soit 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - opération n° 0P09O4366 - compte 2112 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.**